

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine de  
compétences par thème

Sous matière :  
Aménagement du territoire

**OBJET :  
REAMENAGEMENT  
COMPLET DE  
L'AVENUE  
GENERAL DE  
GAULLE – 3<sup>e</sup>  
TRANCHE -  
DEMANDE DE  
SUBVENTION**

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

**Secrétaire** : Mme Sarah EL KHAZ,

VU la délibération n° 2015-382 du 16 décembre 2015 et du 23 novembre 2016, et dans le cadre du réaménagement des voiries de la ville, M. le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle.

Les travaux consistent en la poursuite de l'aménagement de la chaussée et des trottoirs.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement, le SYADEN procède à l'enfouissement des réseaux aériens.

La troisième tranche de travaux est estimée à 268 000 euros H.T.

Cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Départemental.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL  
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**07 NOV. 2017**

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.		%
Aménagement de la chaussée et des trottoirs 268 000 €	Conseil Départemental :	<b>80 400</b>	30.00
	Ville de Castelnaudary	<b>187 600</b>	70.00
	<b>TOTAL</b>	<b>268 000</b>	100.00

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

**PRECISE** que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget, Opération 9002, « voirie », nature 2151.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.

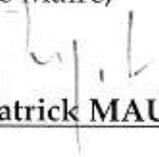
Ampliation faite le :  
**06 NOV. 2017**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**02 NOV. 2017**  
Par publication le :  
**07 NOV. 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017  
N°011-211100763-20171030-2017-272-DE